

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2016**

**PRESENTS** : Mrs SORTON, ROBINE, BILLARD, MOREAU  
Mmes BONNAUD, GUILHOT, SURAULT.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme DUBERNET a donné pouvoir à Mme BONNAUD  
Mme CREMOUX, Mrs AUGIER, MAGNANT

**SECRETARE**: Mr ROBINE

**I – DELIBERATION SUR LE PROJET D'UNE EXTENSION DU PARC EOLIEN DE  
SALLES DE VILLEGAGNAN**

Mr le Maire rappelle les présentations par NORDEX, en date du 13 avril 2016 et par ABO WIND en date du 24 mai 2016, d'un projet d'extension du parc éolien actuel de SALLES DE VILLEGAGNAN. Ce parc comprend actuellement 9 machines et l'extension porterait sur 3 nouvelles éoliennes.

Suite à ces présentations, le Conseil Municipal devait par la suite faire un choix entre ces 2 sociétés et se prononcer pour ou contre ce projet d'extension.

Entre temps, Mr le Maire a reçu un courrier de la Société NORDEX, en date du 9 juin 2016, par lequel cette société confirme son retrait de proposition de développement éolien au profit d'ABO WIND.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, au nombre de sept (Mr BILLARD, vu l'intérêt privé dans ce projet, ayant quitté la salle) décident de ne pas donner suite au projet d'extension du parc éolien actuel. (3 pour l'extension et 4 contre)

Raisons principales : proximité réduite des nouvelles machines pour le village ainsi que pour la commune de TUZIE et risque d'une remise en cause financière sur l'ancien parc éolien avec les nouvelles mesures 2016 de retombées fiscales.

**II – DELIBERATION SUITE DEMANDE D'UNE AIDE SOCIALE SUITE A UN DECES  
FAMILIAL**

Mr le Maire rappelle aux membres présents le décès de Monsieur Thierry CHOMBART survenu le 9 février 2016, laissant dans la peine son épouse et ses deux fils.

Mr le Maire commente le dossier familial d'Aide Sociale complété et remis au secrétariat de la Mairie, le 20 mai 2016, par Mme Françoise CHOMBART.

Mme Françoise CHOMBART fait donc une demande de participation pour les frais d'obsèques.

Malgré la dissolution du CCAS, Mr le Maire avait réuni la commission d'Aide Sociale le 27 mai 2016 et cette dernière avait décidé de participer aux frais d'obsèques à hauteur de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Acceptent l'avis de la Commission
- Décident de participer aux frais d'obsèques à hauteur de 1 000 €,
- Chargent Mr le Maire de signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **III – DELIBERATION SUR LE RAPPORT D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES ETABLI PAR LA CLECT**

Mr le Maire commente le rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) établi en juin 2016 et adopté par la CLECT lors de sa séance du 22 juin 2016.

Après avoir donné toutes les informations nécessaires à la compréhension du rapport, Mr le Maire soumet le rapport aux membres présents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des présents, approuve le rapport d’évaluation des charges transférées.

### **IV – DELIBERATION SUR LE DEVIS 2016213 DE L’ENTREPRISE BRUNO MORIN CONCERNANT LE MURET DE SOUTÈNEMENT DE L’ACCES A L’EGLISE**

Mr le Maire rappelle que des travaux prévus au budget 2016, Opération n° 130, ont été entrepris pour la restauration de l’église.

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 24 mai 2016, l’ Entreprise BERNARD TPGT a été retenu pour réaliser les travaux d’accès à l’église. Un mur de soutènement a été préconisé par cette entreprise vu le décaissement prévu pour le futur parvis de l’église .

Mr le Maire avait demandé un devis au maçon retenu pour les travaux dans l’église.

Ce devis complémentaire de l’entreprise Bruno MORIN se chiffre à 6 933.00 € HT soit 8 319.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, :

- donne son accord pour ce devis complémentaire Bruno MORIN de 6 933,00 € HT
- charge Mr le Maire de signer les pièces nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

### **V – DELIBERATION SUR LE DEVIS 2014112 DE L’ENTREPRISE CREMOUX LAURENT CONCERNANT LE PLAFOND EN FORME DE VOÛTE DE LA SACRISTIE**

Mr le Maire rappelle que des travaux prévus au budget 2016, Opération n° 130, ont été entrepris pour la restauration de l’église.

Afin de redonner à la sacristie une cohérence avec la nef, il avait été décidé lors de la réunion avec les artisans le 15 avril 2016, de redonner un plafond en forme de voûte à la sacristie.

Mr le Maire avait demandé un devis au menuisier retenu pour les travaux dans l’église.

Ce devis complémentaire de l’entreprise Laurent CREMOUX se chiffre à 7 796,30 € HT soit 9 355,56 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour le devis de l’entreprise Laurent CREMOUX de 7 796,30 € HT
- charge Mr le Maire de signer les pièces nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

**VI – DELIBERATION SUR LE DEVIS 1606014 DE L'ENTREPRISE BERNARD TPGT CONCERNANT LES COMPLEMENTS DE TRAVAUX DE VOIRIE AUX HAMEAUX DES COURTEAUX ET DE TOUCHIMBERT**

Mr le Maire rappelle que des travaux prévus au budget 2016, Opération n° 125 Travaux de voirie Touchimbert et Opération n° 128 Travaux de voirie Les Courteaux, ont été entrepris pour la restauration de la voirie.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise BERNARD TPGT de VILLEJESUS-16140.

Des compléments de travaux ont été nécessaires sur des zones non prévues et renforçant la sécurité.

Concernant Les Courteaux OP 128, le devis complémentaire se chiffre à 1 577,50 € HT et concernant Touchimbert OP 125 le devis complémentaire est de 3 610,37 € HT, soit un devis total complémentaire BERNARD TPGT de 5 187,87 € HT ou 6 225,44 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour le devis de l'entreprise BERNARD TPGT à hauteur de 5 187,87 € HT
- charge Mr le Maire de signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VII – DELIBERATION SUR 2 DEVIS DU GEOMETRE LABECOT CONCERNANT LES TERRAINS A ACHETER RUE DES HOTES ET AUX COURTEAUX**

Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'acheter des terrains à des particuliers en vue de l'aménagement d'une réserve d'incendie aux Courteaux et de la création d'une noue récupérant les eaux de ruissellement rue des Hôtes.

Le premier devis du géomètre LABECOT, concernant le terrain aux Courteaux, se chiffre à 825,12 € TTC et le second devis concernant la rue des Hôtes à 756,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour ces 2 devis du géomètre LABECOT à hauteur de 825,12 € TTC et 756,00 € TTC
- charge Mr le Maire de signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VIII – QUESTIONS DIVERSES**

- Mr le Maire informe l'assemblée que le prochain recensement aura lieu en 2017. Le coordonnateur communal sera Mr Bernard ROBINE et Mr le Maire demande aux conseillers présents de nommer à la prochaine réunion un Agent recenseur.
- Mr le Maire fait part à l'assemblée d'une réclamation de Mme et Mr GUILLOTEAU Séverine, habitants au n° 2 Impasse de La Traconnerie. Ils nous font remarquer qu'ils sont propriétaires de la parcelle AB 213 et que l'impasse n'a pas lieu d'exister. Mr le Maire va se rapprocher du notaire de la commune.

**La séance est levée à 22H30**

Fait à Salles de Villefagnan, le 29 Juin 2016

Le Maire, Gérard SORTON